



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23090976

Déposé au Greffe du
Tribunal de
le **05** **JUL.** 2023
jour de sa réception.
Le Greffier
Greffe

N° d'entreprise : **0413.825.754**

Dénomination

(en entier) : **Entreprise Jérouville**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Libramont, Quartier Haynol 1 - 6800 Libramont-Chevigny**

Objet de l'acte : Nomination du commissaire-réviseur

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2023 :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'assemblée générale approuve, à l'unanimité, de nommer la société privée à responsabilité limitée, Christophe REMON & Co en qualité de commissaire pour un terme de trois ans (exercices comptables 2023, 2024 et 2025) expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025. Cette dernière société a désigné Monsieur Christophe REMON, réviseur d'entreprises pour la représenter dans l'exercice de ce mandat. Les émoluments du commissaire sont fixés à € 13.000,00 hors TVA, débours et cotisations dues à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces émoluments feront l'objet d'une indexation annuelle fondée sur l'indice des prix à la consommation.

S. N. JEROUVILLE, administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/07/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).